



Haute-Savoie  
74160

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**EXTRAIT N°2022-35**

**Ouverture de la séance à 19h30**

L'an deux mille vingt et deux, le six septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le 30 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Carole VINCENT. La réunion s'est tenue en présentiel.

**Membres présents (14) :** Carole VINCENT, Jean-Charles LAVERRIERE, Véronique VERGUET, Christophe DESBIOLLES, Jean AMELINE, Levent BAYAT, Eve ROUKINE, Lionel VESIN, Sophie GIROD, Jérôme DEMIET, Jean-Pascal MEGEVAND, Sophie MULLER COWLEY, Alan SORRENTI, Michèle DUVAL.

**Absents ont donné procuration (3) :** Catherine SILVESTRE à Carole VINCENT, Bernard CHAUTEMPS à Sophie GIROD, André VALLI à Christophe DESBIOLLES

**Présents : 14      Absents : 3      Pouvoirs : 3      Votants : 17**

**Secrétaire de séance :** Jean-Pascal MEGEVAND -

**Délibération n° 2022-35 : Aménagement du Chemin Neuf et du carrefour de la Forge RD178 / RD18 – Avenant n°1 à la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le Département**

Madame le Maire rappelle que des travaux d'aménagement ont été réalisés sur le chemin neuf et au niveau du carrefour de la Forge sur les RD 178 et RD 18.

Le coût de la reprise de structure et de revêtement en hors taxe était pris en charge à 100% par le Département, conformément à la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien signée entre le Département et la Commune.

Cependant, il s'est avéré que la totalité des travaux prévus n'avait pas été prise en compte dans le calcul de la participation financière du Département. En effet, l'estimatif du montant des travaux comportait deux voies, l'une sous la dénomination « ex RD 178 » et l'autre sous « Chemin neuf » correspondant à la dénomination de la RD 178 depuis l'église de Neydens jusqu'à l'intersection avec la RD 18. La partie « chemin neuf » n'a donc pas été prise en compte dans le calcul de la participation financière du Département.

Le Département a émis un avis favorable à la modification de la répartition financière initiale de l'opération en intégrant le coût prévisionnel global des travaux de reprise de structure et de revêtement de chaussée de la RD 178.

Ainsi, la participation financière du Département qui s'élevait à 48 901,20 € HT est augmentée de 185 658,20 € HT, soit un total de 234 559, 40 € HT pour la reprise de structure et de revêtement de la chaussée de la RD 178.

Afin d'acter cette modification, il est proposé à la commune d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien, joint à la présente

Délibération n° 2021-35 : Aménagement du Chemin Neuf et du carrefour de la Forge RD178 / RD18 - Avenant n°1 à la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien avec le Département

délibération, ayant pour objet de modifier la répartition financière de l'opération, suite à l'erreur de chiffrage, dans le descriptif du projet, lors du dépôt de prise en considération.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par**

**Voix pour : 17**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 de la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien à conclure avec le Département de la Haute-Savoie ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant de la convention d'autorisation de voirie, de financement et d'entretien et le plan de financement tels que joints en annexe.

Fait et délibéré à Neydens le 06 septembre 2022

Le Maire, Carole VINCENT

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pascal MEGEVAND

  
